Trente-cinquième Année. — N° 357 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. — MARDI 23 DÉCEMBRE 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 22 DÉCEMBRE 1890.

LA PUBLICITÉ MURALE

La Chambre des Députés a, dans sa dernière session, menacé l'industrie des pharmaciens et celle des sociétés par ses projets de surtaxes.

Les pharmaciens se sont agités et ils ont eu gain de cause. La fameuse taxe des spécialités pharmaceutiques a été retirée.

Les sociétés ont gardé le silence. Leurs représentants autorisés se sont abstenus. Elles vont, si le Sénat n'y met bon ordre, payer les 16 millions d'impôts nouveaux demandés à la taxe sur le revenu.

Après les pharmaciens et les sociétés, voici qu'à la dernière heure l'industrie de la publicité est atteinte. La Chambre propose de demander 3 millions et demi par an à l'affichage mural.

La taxe actuelle est une complète transformation de l'impôt antérieurement perçu sur les affiches. C'est par là qu'il est menaçant pour l'avenir.

Autrefois, le papier, qui sert aux affiches ou les tableaux en tenant lieu, étaient frappés d'un droit de timbre comme les papiers destinés aux actes et aux effets de commerce. Rien de mieux, il s'agissait d'un impôt de consommation applicable à l'usage du papier.

Voici que le nouveau projet de la Chambre le modifie du tout au tout. Le droit du papier n'est plus le moins du monde un droit sur le papier apposé sur un tableau peint. C'est une taxe annuelle qui est due aussi longtemps que durera l'affiche et qui devient proportionnelle à la population ainsi qu'à la dimension de l'affiche. Il n'est plus question du timbre. C'est une taxe directe sur un genre de publicité.

Aujourd'hui, le droit de timbre des affiches murales apposées à Paris est de un franc vingt, une fois payé, par mètre carré; moyennant cette taxe, l'affiche reste pendant huit ou dix ans sur le mur sans nouveau droit. La Chambre a décidé que dorénavant chaque mètre carré payerait 4 fr. par an. Supposons une affiche de 4 mètres carrés. Aujourd'hui, elle était fixée à 4 80 pour dix ans, durée moyenne de ces pointures, soit à 48 centimes par an. Demain, elle payera 100 francs. c'est-à-dire 16 fr. par an.

Un journal de Paris, qui occupe, dit-on, 36,000 mètres carrés sur les murs de la capitale, aurait à payer 1,440,000 francs pour la période de dix ans, au lieu de 37,200 fr., d'après le taux actuel. Les mêmes conséquences se produisent pour la plupart des autres grandes maisons, qui recourent à la publicité murale.

Il n'est pas un seul instant douteux que ces industriels renonceront à une pareille publicité. Le tarif ainsi établi est tout à fait prohibitif. Il n'est pas moins contraire aux intérêts du petit commerce. Tout le monde connaît les modestes poncifs, les petites affiches émaillées par lesquelles les professeurs, les maîtres d'hôtel, les établissements balnéaires, les épiciers, etc., se signalent à l'attention du public dans les lieux où s'opère la plus grande circulation.

Eh bien! chacune de ces petites affiches serait taxée à 4 fr. par an pendant toute leur durée. Qu'un malheureux petit restaurateur en fasse apposer un millier, il en aura pour 4,000 fr., et il devra renouveler le payement tous les ans jusqu'à la disparition de son malencontreux placard.

Croit-on que ces modestes industriels pourront continuer l'emploi de ce procédé ?

Il nous semble hors de doute que, si la proposition de la Chambre devient définitive, c'est la mort immédiate de la publicité murale. On aura enlevé au commerce un de ses moyens précieux de propagande et on aura, pour le fisc, tué la poule aux œufs d'or.

On aura, du même coup, ruiné toutes les industries intermédiaires qui vivent de l'affichage public, les courtiers, les sociétés de publicité, les ouvriers peintres, les fabricants de toiles spéciales pour affiches, etc. Cela est-il bien légitime? Quand une industrie s'est établie sur la foi d'une législation, qu'elle a fait des dépenses, qu'elle a concouru à développer autour d'elle du travail et des salaires, est-il juste de la ruiner par un tarif inattendu? Ce n'est pas de bonne administration. C'est une expropriation violente, contraire à toutes les règles de l'équité.

Il faut des impôts, paraît-il, mais il y en a de plus ou moins mauvais. Celui-là est absolument défectueux.

UN DISCOURS DE M. FERRY

Epinal, 22 décembre. — M. J. Ferry a prononcé hier un grand discours-programme devant ses électeurs sénatoriaux et dont voici les principaux passages :

« Après avoir rappelé les doctrines qu'il a jusqu'ici défendues, il ajoute que ces différentes idées lui paraissent être entrées dans le domaine commun de la politique.

» Nous avons, dit-il, une Chambre nouvelle, dont le tempérament paraît être attaché à la stabilité ministérielle, une Chambre devant laquelle les projets de révision constitutionnelle ou de séparation de l'Eglise et de l'Etat sont assurés de rencontrer un enterrement de première classe.

» En même temps, voici l'opinion qui s'éveille et consent à regarder par-dessus nos frontières et très attentive à ce que font nos voisins pour la conquête économique et militaire des régions inconnues.

» Cela étant, il me paraît que je puis peut être avoir mon mot à dire pour toutes ces choses.

» M. Jules Ferry déplore les déchirements du parti républicain et continue ainsi :

« Parmi les lois que le Sénat doit défendre, il en est deux qui se recommandent à l'heure actuelle aux soucis des électeurs sénatoriaux.

» Ce sont les lois scolaire et militaire. On peut dire que pour celle-ci, il n'y a plus de question.

» Le séjour des séminaristes à la caserne est accepté par l'Eglise catholique, mais elle ne prendra jamais son parti de la loi scolaire.

» Messieurs, je ne suis pas un apôtre d'intolérance. Je désire que la paix religieuse existe dans mon pays, je crois qu'on l'obtiendra facilement en cessant d'inquiéter le clergé au sujet du budget des cultes.

» Je demande qu'on applique les lois scolaires dans un esprit de justice et de modération.

» Je veux que l'on pratique la justice, même à l'égard des congréganistes.

» Mais je ne puis admettre que l'on touche aux principes de ces lois qui sont l'âme de la démocratie que nous avons fondée.

» Il y a deux jours, M. Buffet disait au Sénat : passez-nous vous les lois scolaires, nous vous passerons la République.

» C'est trop faire, nous ne ferons pas cela.

» L'école nationale doit rester laïque, neutre et gratuite, parce qu'elle est l'école »

M. Jules Ferry termine ainsi : « La République est le bien de tous, et ses portes sont ouvertes à tout le monde, et c'est à nous de la défendre.

» Et à ceux qui nous disent : nous accepterons la République quand vous aurez abrogé les lois scolaires, nous répondrons : voilà vingt ans que la République se fait sans vous et contre vous ! Elle peut vivre et grandir sans vous ! »

LE TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE

Paris, 21 décembre. — M. le docteur Cornil, professeur à la Faculté de médecine de Paris, a fait aujourd'hui, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de l'hôpital Laënnec et en présence d'un public médical très nombreux, sa quatrième et dernière conférence sur les essais du traitement de la tuberculose, d'après les indications du docteur Koch, tentés dans son service. Voici le résumé de cette conférence :

« M. Cornil a consacré, la première partie de sa conférence à l'analyse physiologique et historique du mode d'action de la lymphe de Koch sur le lupus et la tuberculose cutanée. D'après l'examen microscopique des coupes de la peau tuberculeuse, il est manifeste que la congestion est suivie d'une migration considérable de globules blancs qui sont évacués à la surface de la peau dans une abondante secrétion liquide qui se concrète sous forme de croûtes à la surface de la peau altérée. Cette secrétion liquide et ces croûtes renferment, dans une observation spécialement étudiée à ce point de vue, de nombreux bacilles de la tuberculose. Cette évacuation au dehors des bacilles ne peut qu'être avantageuse aux malades.

» Nous n'entrons pas dans les détails trop techniques relatés par le savant histologiste et nous nous contentons de relever ses conclusions relatives au traitement du lupus par la méthode de Koch.

» 1° La plupart des malades atteints de tuberculose cutanée sont évidemment améliorés.

» 2° Il faut cependant proscrire les injections chez les malades atteints de lupus qui ont, en même temps, de nombreuses complications tuberculeuses du côté du poumon ou des autres organes.

» Les essais de la lymphe de Koch sur les affections tuberculeuses des os et des articulations sont variables, tantôt dans le sens de l'amélioration et tantôt en sens inverse.

» Un malade atteint des tumeurs tuberculeuses des deux épididymes a présenté une augmentation apparente de ces tumeurs. Il ira se reposer à l'asile de Vincennes pendant quelques jours et reviendra se faire opérer suivant une indication qui est la même aujourd'hui qu'avant son traitement par la lymphe.

» Les malades affectés de tuberculose laryngée traités par M. Cornil à Laënnec, et par M. Gouguenheim, à Lariboisière, n'ont pas éprouvé d'accidents. S'il s'agit de lésions localisées au larynx, dit M. Cornil, le traitement par la lymphe de Koch, employé avec prudence, peut être utile, à la condition toutefois qu'il soit employé par un laryngologiste prêt à intervenir chirurgicalement pour gratter ou enlever les parties microsées du larynx.

» La tuberculose pulmonaire, pour la guérison de laquelle la lymphe de Koch avait excité le plus d'espérances, semble être, au contraire, la maladie tuberculeuse où son emploi doit être le plus restreint

» Ce traitement est inutile dans les phtisies avancées, fébriles, avec les cavernes.

» Il n'empêche pas les hémoptysies et peut-être les favorise-t-il par la congestion pulmonaire qui en est la suite.

» Il peut déterminer ou favoriser des épanchements pleuraux lorsque la plèvre est le siège de granulations tuberculeuses.

» Il est nuisible dans la phtisie granuleuse généralisée et dans les phtisies aiguës pneumoniques. Chez les malades atteints depuis peu de temps, la congestion et l'engouement pulmonaires qui surviennent après chaque injection autour des malades paraît être plus dangereuse qu'utile.

» Pour ce qui est des tuberculoses pulmonaires anciennes et limitées, éteintes, que certains malades apyretiques, bien portants en apparence, portent assez gaillardement depuis huit, dix ou quinze ans, il serait dangereux de les réveiller par la lymphe de Koch qui leur donnerait assurément une poussée nouvelle. M. Cornil cessera donc presque complétement de traiter la phtisie pulmonaire par le procédé de Koch, si ce n'est en se servant de petites doses dans un petit nombre de tuberculoses chroniques apyretiques ou peu fébriles et sans réaction locale inquiétante.

» Tel est le bilan des essais tentés jusqu'ici par M. Cornil qui ajourne ses auditeurs à un mois au moins avant de pouvoir leur montrer des résultats plus certains du traitement par la lymphe de Koch.»

MAGNÉTISME ET HYPNOTISME

Le *Figaro* a reçu et publié la lettre suivante :

« Au moment où le procès Eyraud-Bompard vient de raviver l'attention publique autour de la suggestion, croyez-vous inopportun de donner la publicité du *Figaro* aux remarques suivantes ?

» Tous les magnétiseurs, depuis Mesmer, ont connu et pratiqué la suggestion. Bien loin qu'ils aient jamais pensé qu'elle supprimât le libre arbitre, ont trouvé dans les œuvres du marquis de Puységur et dans celles de Deleuze, bien avant Braid, Charcot et l'hypnotisme, des observations en plein accord avec celles dont M. le docteur Brouardel apportait ces jours-ci le résumé devant la Cour d'assises.

» Il est vrai que magnétisme et hypnotisme font deux. A cet égard, la science a déjà fait un pas immense, puisque ses représentants admettent et étudient aujourd'hui des faits vis-à-vis desquels leurs devanciers naguère encore ne savaient que crier à l'illusion ou au charlatanisme.

» Elle reproduit par des moyens physiques ou mécaniques un sommeil semblable en bien des points, sinon en tous, à celui que les magnétiseurs modernes connaissent et produisent par des moyens physiologiques depuis plus d'un siècle. Il lui reste à reconnaître encore que ces derniers moyens ont une autre puissance, une autre extension que les siens. Elle y arrivera, quoique cela promette d'être dur, à raison des intérêts qui sont en jeu. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

» L'état de suggestibilité, s'obtenant par les procédés hypnotiques aussi bien que par les procédés magnétiques, doit être le même dans les deux cas.

» Or, voici ce que, d'après de longues études personnelles sur le magnétisme j'affirmerais, alors même que j'ignorerais que tous les magnétiseurs et un nombre considérable d'hypnotiseurs proclament des résultats pareils de leurs propres recherches :

» 1° Les sujets qu'on peut mettre à l'aide du sommeil en état de suggestibilité sont une très faible minorité.

2° Ils acceptent facilement la suggestion, si elle ne froisse ni leur conscience ni leurs intérêts. Dans le cas contraire, il y a difficulté plus ou moins grande souvent impossibilité complète de la leur faire accepter.

3 La suggestion, même acceptée ou imposée, ne constitue jamais qu'une impulsion, une tentation, si l'on veut, de faire la chose suggérée. Mais le sujet reste libre de ne pas la faire.

» Par exemple, un honnête homme, s'il a pu être mis en état de suggestibilité, et si dans cet état il a accepté (ce qui est déjà presque impossible) la suggestion d'un vol ou d'un meurtre à commettre à telle échéance, sera certainement, lorsque l'échéance arrivera, obsédé par l'idée de ce vol ou de ce meurtre; mais par là même qu'il est honnête, il luttera contre cette idée et il en triomphera.

» Cela change-t-il en quelque chose les conditions de notre vie morale ? Est-ce que tous, tant que nous sommes, nous n'avons pas à lutter constamment contre une foule d'influences ? Et cessons-nous d'être libres parce que notre liberté doit précisément s'exercer contre elles?

» M. Liégeois et d'autres avec lui, soutiennent le contraire. Mais qu'au lieu de s'obstiner dans une opinion qui n'a pour base que des simili-crimes commis avec des couteaux à papier ou des revolvers sans cartouches, ils veuillent bien faire sur un des sujets qu'ils payent la simple expérience que voici : suggérer au sujet de ne jamais les quitter, puis s'entendre avec quelqu'un pour offrir à celui-ci la forte somme dans des conditions qu'il puisse croire l'offre sérieuse. Ils auront, je le leur promets du même coup, la double contrariété de se voir lâchés et d'avoir à lâcher leur théorie.

» A. DE MEISSAS,

» *Docteur en théologie, premier aumônier du collège Rollin, président (démissionnaire) du Congrès Magnétique international de 1889.* »

L'affaire Gouffé

LA FAMILLE D'EYRAUD

Mme Eyraud et sa fille, qui demeurent sous un nom supposé, rue Danton, à Levallois-Perret, se sont absentées depuis l'ouverture des débats.

La mère tient régulièrement chaque jour chercher son courrier; on croit que Mme Eyraud, qui suivait anxieusement, dans les journaux, les détails de l'instruction, a voulu elle-même assister aux débats de l'affaire.

Autre version du *XIXe Siècle* :

« Samedi soir, vers dix heures elles avaient à dîner un ami de longue date resté fidèle au malheur.

» Tout à coup, on entendit sous les fenêtres du petit appartement : *Demandez la troisième édition. Condamnation à mort d'Eyraud!* Il y eut une explosion de larmes; puis Mme Eyraud s'affaissa sur sa chaise évanouie, tandis que sa fille se précipitait pour lui donner ses soins.

» A l'heure qu'il est, Mme Eyraud est obligée de garder le lit. »

LES CONDAMNÉS AU DÉPOT

Eyraud et Gabrielle Bompard ont été reconduits hier à neuf heures précises, au Dépôt.

Deux gardiens soutenaient Eyraud, blême et défaï, qui, aussitôt rentré, s'est laissé tomber sur une chaise.

Un repas copieux lui a été aussitôt servi, mais Eyraud n'y a touché que du bout des lèvres.

Il est littéralement écrasé par l'émotion et les fatigues des dernières audiences.

Pourtant, il affecte de ne pas se laisser aller au découragement, et aux agents qui le veillent et qui tâchaient de le réconforter, il a répondu : « Les jurés m'ont condamné avec une sévérité injuste ; mais je serai gracié ! »

En attendant, il a signé son pourvoi en cassation.

Ce matin, il a été transféré à la Roquette où il occupe une cellule réservée aux condamnés à mort.

Gabrielle Bompard, elle, ne s'est montrée ni plus ni moins émue que d'habitude. Elle a à peine touché au dîner qui lui était servi.

Elle est calme et n'a eu aucune crise.

Pour prendre une décision au sujet de son pourvoi, elle attend d'avoir conféré avec son défenseur.

Elle a été transférée ce matin à Saint-Lazare, la prison des femmes.

SCHOPENHAUER

L'Allemagne se dispose, paraît-il, à élever une statue à Schopenhauer. Il serait curieux de rechercher quel étrange instinct porte l'Allemagne à déifier l'apôtre du pessimisme, dans un moment où tout semblerait devoir plutôt exalter chez nos voisins l'orgueil de la vie. Il y a une douzaine d'années, lors de la discussion des lois contre le socialisme, M. de Bismarck signalait déjà, du haut de la tribune du Reichstag, cette contradiction singulière. Dans un parallèle piquant entre les Français et les Germains, l'orateur déclarait qu' « il n'était pas impossible de trouver de l'autre côté du Rhin quelques personnes à peu près contentes de leur sort, mais que, sur la rive droite du fleuve, pas un Allemand ne s'arrangeait de sa destinée. » Devons-nous voir dans cette tendance psychologique de l'Allemagne l'influence des doctrines de Luther, — et cette inquiète mobilité de la pensée germanique est-elle le présage d'une heure prochaine, peut être où la raison se ressaisira elle-même et, écartant le vain fantôme d'une science qui a trahi toutes ses promesses, se retournera, désabusée de ses rêves, vers les grandes espérances du spiritualisme chrétien ?

Par une bizarre rencontre, Schopenhauer a présenté dans sa personne et dans sa vie le même contraste qui nous frappe chez la nation allemande. On sait quel est l'axiôme fondamental du philosophe de Francfort : « Tout est volonté dans la nature et dans l'homme, dit Schopenhauer, donc tout souffre. Vivre, c'est vouloir, et vouloir, c'est souffrir, toute vie est volonté, toute volonté est effort, tout effort est souffrance. »

Notre monde étant radicalement mauvais, la nécessité scientifique du néant s'impose d'elle-même; il faut à tout prix vaincre le génie de l'espèce. Préparer la fin du monde, telle est la suprême mission des existences ascétiques et continentes. A force de prodiges et d'aumônes, l'apôtre de la charité sauve de la mort quelques familles vouées par ses bienfaits à une longue agonie; l'ascète fait davantage, il sauve de la vie des générations entières.

Eh bien ! quel était donc, dans le train ordinaire de la vie, ce personnage lugubre et noir ? Peut-être nos lecteurs croient-ils qu'à l'exemple de la sibylle de Cumes, Schopenhauer, retiré dans une caverne, faisait effort pour retenir de si cruelles vérités et ne les laissait éclater que sous l'étreinte de l'inconscient, dans une heure d'inspiration qu'il maudissait lui-même ? Que les âmes sensibles se rassurent ! Nullement jaloux de devancer le moment de son entrée dans l'éternel repos, notre pessimiste prenait la vie en douceur et n'en perdait ni le boire ni le manger.

Un Allemand, M. Guskou, nous a fait pénétrer dans l'intérieur de Schopenhauer. On aura plaisir, nous l'espérons, à voir comment le philosophe pratiquait « l'ascétisme » qu'il recommande :

« On s'attend à trouver un saint Jérôme, soumis aux mortifications d'un solitaire de la Thébaïde, un saint Siméon Stylite debout sur sa colonne. Mais non? L' « ascète » habite un joli appartement élégamment décoré. Il se lève entre sept ou huit heures, se lave le buste avec une colossale éponge, prépare avec soin lui-même son café, allume sa pipe, s'étend sur un sopha, s'invite à la lecture ou s'apprête à écrire. Tantôt il ferme les yeux, tantôt il regarde dans le monde des idées.

« Il prend sa plume pour écrire ses pensées. Rien ne le trouble dans ses lectures et dans son travail. Pas de bruits d'enfants, aucun souci de ménage. La trame de ses pensées se déroule organiquement dans son esprit. Avant le déjeuner, l'ascète prend sa flute et en joue une demi-heure. Puis il s'avance à pas lents vers le premier hotel de la ville. Là, son esprit fatigué se détend dans une conversation facile. Le repas fini, le solitaire, rassasié du monde, retourne chez lui, fait de nouveau son café, fume dans une pipe de cinq pieds de long qui refroidit convenablement la fumée.

Le soir, il fait seul, à pas lents, sa promenade. Il va au concert de Beethoven, assiste à la pièce du jour, ou lit le *Times* à l'hôtel anglais. Il y soupe et prend une bouteille de vin. Enfin, vers dix heures, il tombe dans les bras de Morphée et goûte les douceurs d'un bon sommeil. Le lendemain, il recommence, et tous les jours se suivent de même. Du reste, il est très prévoyant et soigneux de son patrimoine qu'il double avec ses économies. Que dire d'un pareil martyr de la vérité ? »

Un autre biographe de Schopenhauer ajoute quelques traits intéressants à ce portrait. Il paraît que « l'ennemi de la vie » fut pendant toute sa carrière harcelé par la peur de mourir. En 1813, quand toute l'Allemagne s'enrôlait contre la France, Schopenhauer s'acheta un fusil, mais, selon l'euphémisme exquis de son panégyriste, « il lui manqua l'impulsion intérieure pour partir ». Il alla se cacher dans une vallée retirée, — raconte lui-même le héros — il eut la joie *ne unum quidem militem videre, neque tympana audire*. Dans sa vallée *gaudebat* extraordinairement, car il était, avoue-t-il ingénument, *a re militari naturâ alienissimus*.

En 1831, il retrouva les mêmes ailes pour fuir le choléra. Le grand pessimiste italien, Léopardi, en faisait autant à la même heure : ce qui donne à penser que le pessimisme n'invite pas toujours à sortir de la vie qu'il enseigne à haïr. Schopenhauer avait peur de la petite vérole, de la phtisie, de la lèpre et de toutes les autres maladies. Il portait un gobelet de cuir dans sa poche afin de ne pas s'exposer aux contagions en buvant dans des verres inconnus. Il avait deviné les microbes de M. Pasteur et se promenait autant que possible la bouche fermée : on ne sait pas ce qu'on avale dans l'air.

Il avait peur des procès, des voleurs, des incendies, des révolutions, du poison, de ses amis de son ombre. Il couchait avec une épée et des pistolets chargés, sautant dessus au moindre bruit. A partir de 1836, il ne se logea plus qu'au rez-de-chaussée, pour se sauver plus facilement quand la maison brûlerait. Il n'osa jamais se faire faire la barbe de crainte que le barbier ne lui coupa la gorge. Il cachait son argent et ses valeurs dans ses vieux papiers sous son encrier, dans des coins si secrets que, même avec les indications de son testament on eut de la peine à retrouver les objets.

Pendant une année entière, il fut obsédé par l'idée qu'on allait l'accuser d'un crime et faire son procès. Une fois, il se crut tout de bon empoisonné avec une prise de tabac... Nous pourrions prolonger cette nomenclature, mais les détails que nous venons de donner ne suffisent-ils pas pour faire connaître le personnage ?

— Pourquoi, malgré ses bizarreries, Schopenhauer est-il devenu si populaire en Allemagne? Un des adversaires germaniques du philosophe, Rosenkranz, fournit sur cette faveur l'explication suivante : « La conviction avec laquelle Schopenhauer accable toute existence de sa pitié est le charme qui a conquis tant d'esprits découragés. Ceux qui ont été déçus dans leurs espérances, qui ont été précipités par leurs passions dans la banqueroute physique et morale, trouvent un repos infini à pouvoir s'abriter sous l'autorité du grand philosophe pour déclarer que l'univers est une mauvaise plaisanterie. Cette conception les dispense du remords des folies passées et de la vaillance qu'exige le travail. »

Cette analyse nous semble assez juste. Si, chez les esprits dégradés, le «schopenhauerisme» est la philosophie de la paresse, en revanche, chez les âmes honnêtes et probes, le pessimisme n'est-il pas le témoignage éclatant du besoin que l'humanité a d'une foi qui la soutienne et la dirige? Certes, avec cette foi même le travail aura ses amertumes et la vie ses âpretés ; mais la douleur a un sens, et nous n'en sommes pas réduits à lancer contre la nature de stupides anathèmes.

(*Monde*). Oscar HAVARD.

NOUVELLES DU JOUR

Au Conseil municipal de Nîmes

Nîmes, 21 décembre. — Dans la séance qu'il a tenue aujourd'hui, le Conseil municipal de Nîmes a réélu maire, par 22 voix, M. Numa Gilly, révoqué.

Ce dernier, après avoir remercié ses collègues de la nouvelle marque de sympathie qu'ils venaient de lui donner, a déclaré ne pouvoir accepter les charges de Maire pour éviter un conflit contraire aux intérêts de la ville.

Un second tour de scrutin a eu lieu et M. Allemand, premier adjoint, a été élu maire.

La grève de Revin

Charleville, 21 décembre. — La grève de Revin paraît entrer dans une phase d'appaisement et de conciliation.

Les restes de Gambetta

Nice, 21 décembre. — On assure que la famille consentirait au transport à Paris, des restes de Gambetta.

BOURSE DE PARIS

du lundi 22 décembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h	Cours de clôt
	Fonds d'Etat			
95 ..	3 0/0	95 25	94 90	94 90
104 45	4 1/2 0/0 1883	104 25	104 25	104 35
94 30	Italien 5 0/0	94 25	94 20	94 22
18 45	Turc 4 0/0	18 45	18 425	18 425
485 625	Egypte 6 0/0	484 68/5	..	485
75 3/16	Extérieure 4 0/0	75 11/32	75 1/4	75 3/8
92 7/16	Hongrois 4 0/0	92 3/8	92 7/16	80 1/4
18 1/8	Portugais 3 0/0	18 1/8	.. /	18 /8
95 15/16	Consolidés anglais	95 5/8	.. /	95 11/16
98 1/4	Russe 1889	98 3/4	.. /	98 3/4
98 1/8	Russe 1889	98 1/8	98 .. /	97 15/16
.. ./.	Russe 1890	.. /	.. /	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4140 ..	Banque de France	4140 ..	4115	4120 ..
572 50	Banque d'Escompte	572 50	572 50	572 50
552 50	Banque de Paris	550 ..	..	552 50
1310 .	Crédit Foncier	1311 25	1311 25	1310 ..
43 12	Crédit Mobilier	43 ..	43 10	43 ..
807 50	Crédit Lyonnais	808 75	807 50	810 ..
.. ..	Banque Ottomane	608 .	607 ..	601 375
	Chemins de fer			
1860 ..	Nord	1860 .	1862 50	1860 ..
1485 .	Paris-Lyon-Méditer.	1482 50	1483 50	1480 ..
.. ..	Orléans	..	..	..
550 .	Autrichiens	550 .	548 75	548 75
310 .	Lombards	307 50	309 75	310 ..
340 .	Nord Espagne	342 50	342 50	341 25
311 25	Saragosse	315 .	315 .	312 50
	Valeurs diverses			
1432 50	Gaz Parisien	1430 .	1430 ..	1430 ..
82 50	Métaux	83 75	..	87 50
37 50	Panama	38 ..	37 50	38 50
24.2 50	Suez	2412 50	2412 50	2410 ..
	Mines			
530 ..	Rio-Tinto	527 ..	527 ..	529 375
154 .	Tharsis	153 .	..	155 875
.. .	de Beers	.. .	.. .	.. .

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 22 décembre 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
94 75 /	3 0/0	94 80 /
96 10 ./	3 0/0 amortissable	96 30 /.
104 30 ./.	4 1/2 0/0 1883	104 10 ./.

BOURSE DE LILLE

du lundi 22 décembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COUR PRÉCÉD
Lille 1880, 100 payés	421 ..	480 ..
Lil e 1880, remboursable à 100 fr.	.. ..	128 .
Lille 1865, remboursable à 100 fr.	.. ..	120 ..
Lille 1868, remboursable à 400 fr.	.. ..	517 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	515 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	417 ..
Lille 1887	.. ..	387 ..
Armentières 1886	.. ..	486 25
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	45 50
Tourcoing 1878	.. ..	410 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	113 50
Département du Nord	.. ..	100 ..
E. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	.. ..	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	.. ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	.. ..	275 ..
Caisse Plate et Cie	.. ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	.. ..	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	.. ..	415 ..
Comptoir comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.. ..	1125 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	520 .
Le Nord, assur., act. 1 000 fr., 250 payés	.. ..	2250 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	.. ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	.. ..	520 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.. ..	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	.. ..	150 ..
Tramways du Departem. du Nord (ex-c., 7)	.. ..	25 ..
Caisse comm. de Bethune, A. Turbiez et Cie	.. ..	512 ..
Delgutte et Cie	.. ..	525 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	.. ..	2065 ..
Blache-Saint-Vanat	.. ..	3600 .
Denain et Anzin	.. ..	310 ..
Obligations Nord	.. ..	320
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	220 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	.. ..	515 ..
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	530

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	..
Anzin 100e de denier	5175 ..
Bethune 1881	501 25
Béthune 1877	364 25
Bruay (Pas-de-Calais)	14150 ..
Bully-Grenay le 6e	360 ..
Carvin	1680 ..
Courrières	42000 ..
Campagnac	4 0 ..
Crespin	325 ..
Douchy	4350 ..
Dourges	225
Dourges	10.000
Escarpelle (Nord)	3660 ..
Epinac	580 ..
Ferfay (Société anonyme)	815 ..
Lens	28400
Liévin	2200
Ostricourt	661 25
Meurchin	1445
Marles 250 0/0 part d'ingénieur	26000
Drocourt	2800 ..
Noeux-les-Mines	46 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	240 ..
Vicoigne et Nœux	2045 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILS SPÉCIAL)

Expulsion de M. Mendelsohn

Paris, 22 décembre. — M. Mendelsohn, avisé qu'il allait être incessamment expulsé, est parti dès samedi soir pour Londres

La maison qu'il habitait à Fontenay-aux-Roses va être mise en location, et Mme Mendelsohn ira rejoindre son mari à Londres, dès qu'elle aura mis ordre à ses affaires.

On assure que M. Millerand serait décidé à interpeller le gouvernement au sujet de l'expulsion de M. Mendelsohn.

Eyraud et Gabrielle Bompard

Le *Voltaire* dit :

« Eyraud montrera-t-il jusqu'au bout le sang-froid dont il a témoigné pendant le procès ?

» Ira-t-il jusqu'à l'échafaud ?

» Les avis sont très partagés. On nous disait hier — et le personnage qui parlait ainsi a quelque raison pour être bien informé — que l'assassin de Gouffé était atteint d'une maladie très grave, qui pourrait fort bien l'exécuter, avant le jour de l'expiation.

» A Mazas, durant la période d'instruction, le prévenu montrait déjà de graves symptômes.

» Il était atteint de boursouflure, signe de décomposition du sang.

» Le service de santé doutera-t-il un peu, paraît-il, que la maladie dont il est atteint épargne assez longtemps le condamné d'hier pour qu'il puisse payer sa dette à la société. »

Le *Petit Journal* publie ce qui suit :

« Avant de quitter le Dépôt, Gabrielle Bompard a remercié les Sœurs et le directeur des bontés qu'ils ont eues pour elle. Gabrielle est manifestement heureuse de l'indulgence que lui a témoignée le jury.

» Par contre, Eyraud est furieux; il avait fait le sacrifice de sa vie, mais il espérait pour sa complice une condamnation égale à la sienne.

» — Elle est plus coupable que moi, a-t-il dit à ses gardiens.

» Gabrielle restera à Saint-Lazare jusqu'à l'expiration du délai de pourvoi, après quoi elle sera écrouée à la prison de Nanterre d'où, si elle en fait la demande elle sera envoyée en Nouvelle-Calédonie.

Dans le *Petit Parisien* on lit :

« Eyraud a raconté à ses gardiens les incidents de l'audience qui l'ont le plus frappé, s'est étendu avec complaisance sur la façon dont il avait, disait-il, « rivé son clou » aux témoins qui l'attaquaient dans son honorabilité d'homme d'affaires, et parlé longuement du talent déployé par Me Decori dans sa défense.

» Mais c'est surtout sur la plaidoirie de Me Robert, le défenseur de Gabrielle, qu'il revenait volontiers.

» M'a-t-il assez arrangé, répétait-il, m'a-t-il assez malmené ! Sans lui, j'obtenais des circonstances atténuantes. Il était facile d'en trouver. S'il y a un motif de cassation et que mon affaire soit jugée de nouveau, je me charge, moi, d'influencer la cour. »

Procès à recommencer

Il paraîtrait, dit la *Lanterne*, que, parmi les membres du jury qui ont condamné les assassins de l'huissier Gouffé, se trouverait un failli.

« Si le juré en question a été déclaré en faillite, l'arrêt rendu par la cour d'assises, samedi dernier, sera cassé. Cela ne fait de doute pour personne.

» Gabrielle Bompard et Michel Eyraud seront renvoyés devant une autre cour d'assises. »

Le croup en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 21 décembre. — Le croup a fait son apparition dans plusieurs localités de la Haute-Alsace et cause de grands ravages parmi les enfants.

On compte déjà un grand nombre de décès. Toutes les mesures sont prises pour empêcher la propagation du fléau.

D'autre part, on annonce l'apparition de la fièvre scarlatine, qui règne parmi les enfants d'une dizaine de villages des environs de Burbach et de Saarunion.

La Belgique et la triple alliance

L'*Eclair* reçoit de Turin le télégramme suivant :

« La *Gazette de Turin* apprend que, dans les cercles politiques de Bruxelles il ne règne plus aucun doute sur l'adh